



Démographie → Anticipation → Autonomie

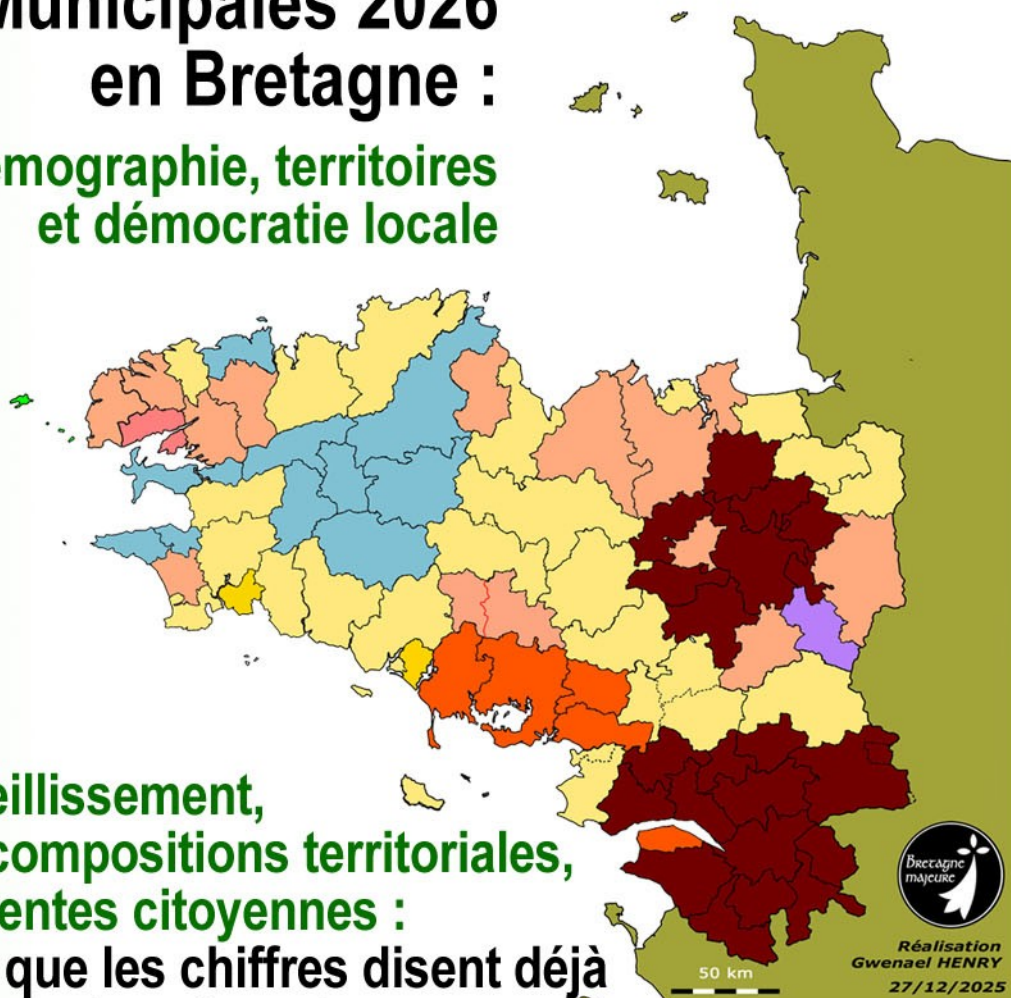
@Bretagne.majeure @Yes.Brittany #autonomieBZH

Janvier 2026 - Dossier de contexte — Bretagne Majeure

Municipales 2026 en Bretagne :

démographie, territoires
et démocratie locale

Vieillesse,
recompositions territoriales,
attentes citoyennes :
ce que les chiffres disent déjà
des enjeux à venir



Comment
les communes bretonnes
vont-elles pouvoir faire
face aux transformations
démographiques et sociales
qui sont déjà à l'œuvre ?



Bretagne.majeure



----- Sommaire

Page 2	– Sommaire
Page 3	– Date de publication & contacts
Page 4	– Avant propos
Page 5	– RAGSKRID - PREAMBULE
Page 7	– A - Lire la démographie autrement
Page 8	– B - Vieillissement : un défi mal préparé
Page 10	– C - Quand les budgets ne suivent plus
Page 12	– D - La commune : premier interlocuteur
Page 14	– E - L'intercommunalité en question
Page 16	– F - Des alternatives hors métropolisation
Page 17	– G - Les Municipales à l'épreuve du réel
Page 18	– H - En guise de conclusion
Page 19	– I - Nos dernières publications
Page 20	– J - Propositions de lecture
Page 21	– K - Revue de presse



----- Date de publication

le jeudi 15 janvier 2026



----- Contacts

Bretagne majeure

Site Internet : <https://bretagne-majeure.bzh>

Blog : <https://blog.bretagne-majeure.bzh>

Contact mail : contact@bretagne-majeure.bzh

Page Facebook :



Contact presse

– Gwenael HENRY

gwenael.henry@wanadoo.fr

06.81.599.161



----- Avant propos

Bretagne majeure est un “*beol sonjoù*” (*think tank*) qui a pour objet de produire des études diverses, d’organiser des colloques et des conférences sur des sujets qui impactent l’avenir de la Bretagne : la transition énergétique ; l’accès à la santé ; la culture ; les finances publiques et aujourd’hui le contexte des élections municipales ...etc. Lors des événements qu’elle organise, elle fait intervenir divers experts qualifiés, des professionnels du secteur traité, des syndicalistes et aussi des élus en pointe sur les sujets respectifs.

Le sujet d’actualité : le budget breton versus celui de l’État

Vieillir, se déplacer, se soigner, habiter, décider localement : derrière les chiffres de la population se dessinent des choix politiques concrets.

Ce dossier propose une lecture factuelle et territorialisée du contexte dans lequel s’ouvriront les élections municipales de 2026 en Bretagne.



RAGSKRID

Poblañsouriezh → Ragweloud → Emrenerezh

Savet eo bet an teuliad-mañ diwar un ide simpl : ema niver ar boblañs ur roâdenn pouezuz-braz a-fed politikerezh. E Breizh eh a ar boblañs war goshaad, hag en ur mod dizingal hervez ar c'hornadoù. Ha daw eo derc'hel kont ag ar fed-se a zegas doberoù difer e dornioù liessort : ar yec'hed, ar servijoù, an treuzdougoù, ar c'hengred.

Un dra zo dober, heb mankiñ : ragweloud. Ne sinifi ket tennañ he flanedenn d'ar bobl, mez selled pervezh douzh stad an traoù ha prederiañ a-stroll evid klask diskloumoù en a-raog. Siwazh, d'aez e vez ragweloud splann hiziw a-gaoz m'ema pell ar lec'hioù-diviz, a-gaoz ma ne vez ket sklaer karg peb live-diviz hag a-gaoz m'ema berr an argant er c'hefoù foran.

Setu perag ema daet an emrenerezh da vout un dober pleustreg, ha n'eo ket mui ur soñj kàer hebkén. Roiñ en-dro d'an tiriadoù peadra da ziviz ha d'ober gant efedusted zo kreñvaad an demokratiezh er c'humunioù, d'ar re-mañ da grogiñ da vad er problemoù kentoc'h eged plegañ diragze, pa ya ar boblañs war goshaad.

Sklaer eo enta : kennig a ra an teuliad-mañ ur sell nevez war ar politikerezhioù : en em ziazezañ war ar boblañsouriezh evid kavoud diskloumoù heb gortoz, ha lakaad an emrenerezh da vout an hent a renkomp moned gantañ evid gelliñ merañ hon tiriadoù evel dleet er bloazioù da zoned.



PREAMBULE

Démographie → Anticipation → Autonomie

Ce dossier part d'un constat simple : la démographie n'est plus un arrière-plan statistique, mais une force structurante qui façonne déjà les territoires. Le vieillissement de la population bretonne est engagé, inégalement réparti, et ses effets sont concrets : besoins de soins, de services, de mobilité, de solidarité. Ces réalités s'imposent aux communes, qu'elles y soient préparées ou non.

Face à cette transformation, la question centrale devient celle de l'anticipation. Anticiper ne consiste pas à prédire, mais à reconnaître ce qui est déjà à l'œuvre et à s'y préparer collectivement. Or cette anticipation est aujourd'hui entravée par l'éloignement des décisions, la dilution des responsabilités et la faiblesse des marges de manœuvre locales. Les territoires les plus exposés sont souvent ceux qui disposent des leviers les plus réduits pour agir.

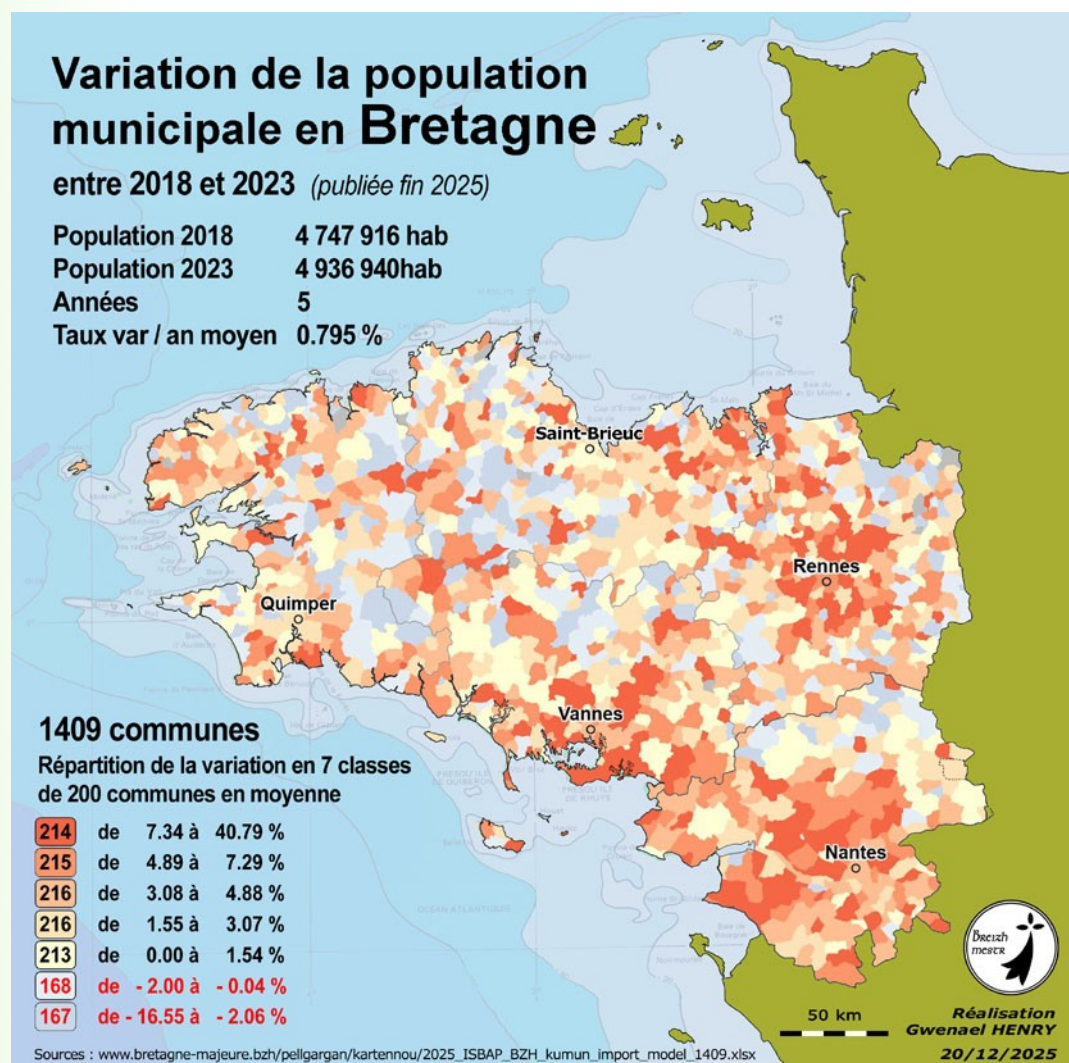
C'est là que l'**autonomie** cesse d'être une revendication abstraite pour devenir une nécessité pratique. Sans capacité réelle de décision, d'adaptation et de financement au plus près du terrain, l'anticipation reste un mot creux. Redonner aux communes et aux territoires des marges d'action effectives, c'est permettre à la démocratie locale de faire face aux transformations démographiques plutôt que de les subir.

Ce dossier propose ainsi un déplacement du regard : partir de la démographie pour penser l'anticipation, et poser l'autonomie non comme un principe général, mais comme une **condition concrète de l'action publique à venir**.

A - Lire la démographie autrement

Démographie : ce que les chiffres cachent

Chaque mois de décembre, la publication des chiffres de population alimente un rituel bien connu. Évolutions annuelles, comparaisons territoriales, classements implicites : la démographie devient un commentaire de surface, rapide, presque automatique. Cette lecture instantanée donne l'illusion d'une information complète, alors qu'elle occulte l'essentiel : les dynamiques profondes, cumulatives, et leurs effets concrets sur l'action publique.



Légende — Variation de population communale (2018–2023)

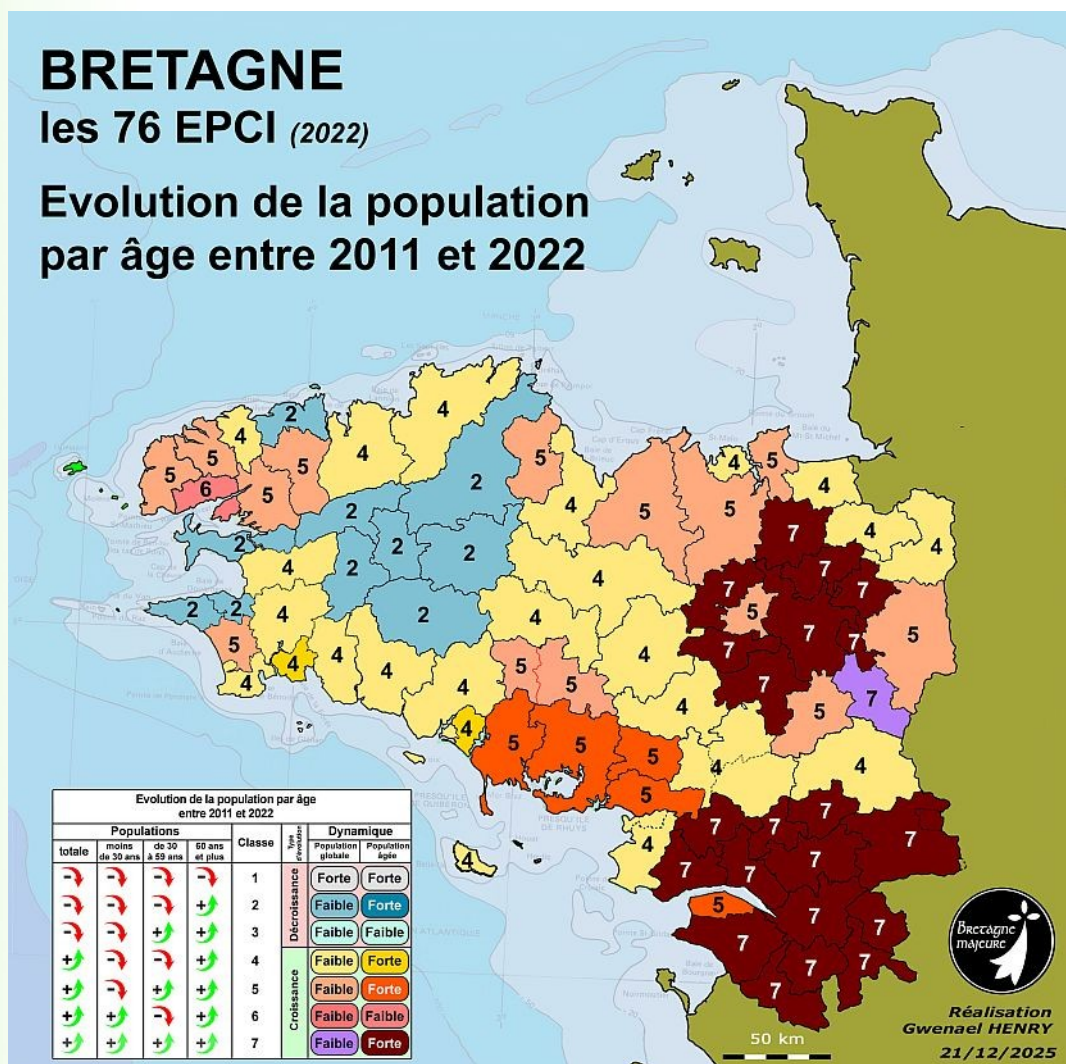
Cette carte représente l'évolution de la population des **1 409 communes de la Bretagne historique à cinq départements** entre 2018 et 2023, selon un code couleur exprimant les gains ou pertes d'habitants. ([Annexe 1](#)) ([Data 1 download](#))

Elle répond directement aux cartes diffusées chaque année dans la presse régionale, mais, le périmètre retenu est celui de la **Bretagne historique**.

B - Vieillissement : un défi mal préparé

Vieillir n'est pas le problème... l'impréparation si !

C'est précisément lorsque l'on quitte le simple comptage des habitants pour s'intéresser à la composition par âge de la population que le diagnostic change de nature. Ce que révèlent alors les données, ce n'est plus seulement une Bretagne « attractive », mais une Bretagne confrontée à un vieillissement rapide, territorialement différencié et encore insuffisamment anticipé.



Légende — Vieillissement et recomposition territoriale (2011–2022)

Cette carte présente l'évolution démographique des **76 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** de la **Bretagne historique** entre 2011 et 2022, en s'appuyant sur une **typologie en sept classes** construite à partir des variations par tranche d'âge (moins de 30 ans, 30–59 ans, 60 ans et plus).

Download : [\(Légende de la carte\)](#) [\(Analyse annexe 2\)](#) [\(Data 76 EPCI\)](#)



Viellir n'est pas une anomalie démographique, mais une évolution prévisible, partagée par l'ensemble des sociétés européennes. Le problème apparaît lorsque ce vieillissement se produit sans anticipation suffisante, et de manière très inégale selon les territoires. En Bretagne, la progression des populations de plus de 60 ans, puis de plus de 75 ans, s'accélère, mais elle ne se répartit pas uniformément.

Certains territoires continuent d'enregistrer une croissance démographique globale tout en vieillissant rapidement. D'autres voient leur population stagner ou diminuer, avec une proportion croissante de personnes âgées. Cette dissociation entre croissance et vieillissement complique considérablement l'action publique : elle brouille les indicateurs habituels et rend inopérantes les réponses standardisées.

Les conséquences sont pourtant bien identifiées. Le vieillissement accroît les besoins en soins, en accompagnement de la dépendance, en services de proximité et en solutions de mobilité adaptées. Il renforce également les situations d'isolement et la pression sur les aidants. Ces besoins ne relèvent pas d'une planification abstraite : ils se manifestent localement, dans des délais courts, et appellent des réponses coordonnées.

L'impréparation tient moins à l'absence de diagnostic qu'à l'écart entre les constats et les capacités d'action. Les territoires les plus exposés sont souvent ceux qui disposent des marges de manœuvre les plus faibles pour adapter leurs services et leurs infrastructures. Le vieillissement devient alors un facteur de fragilisation cumulative, non parce qu'il serait incontrôlable, mais parce qu'il n'est pas réellement pris en charge comme une transformation structurante.

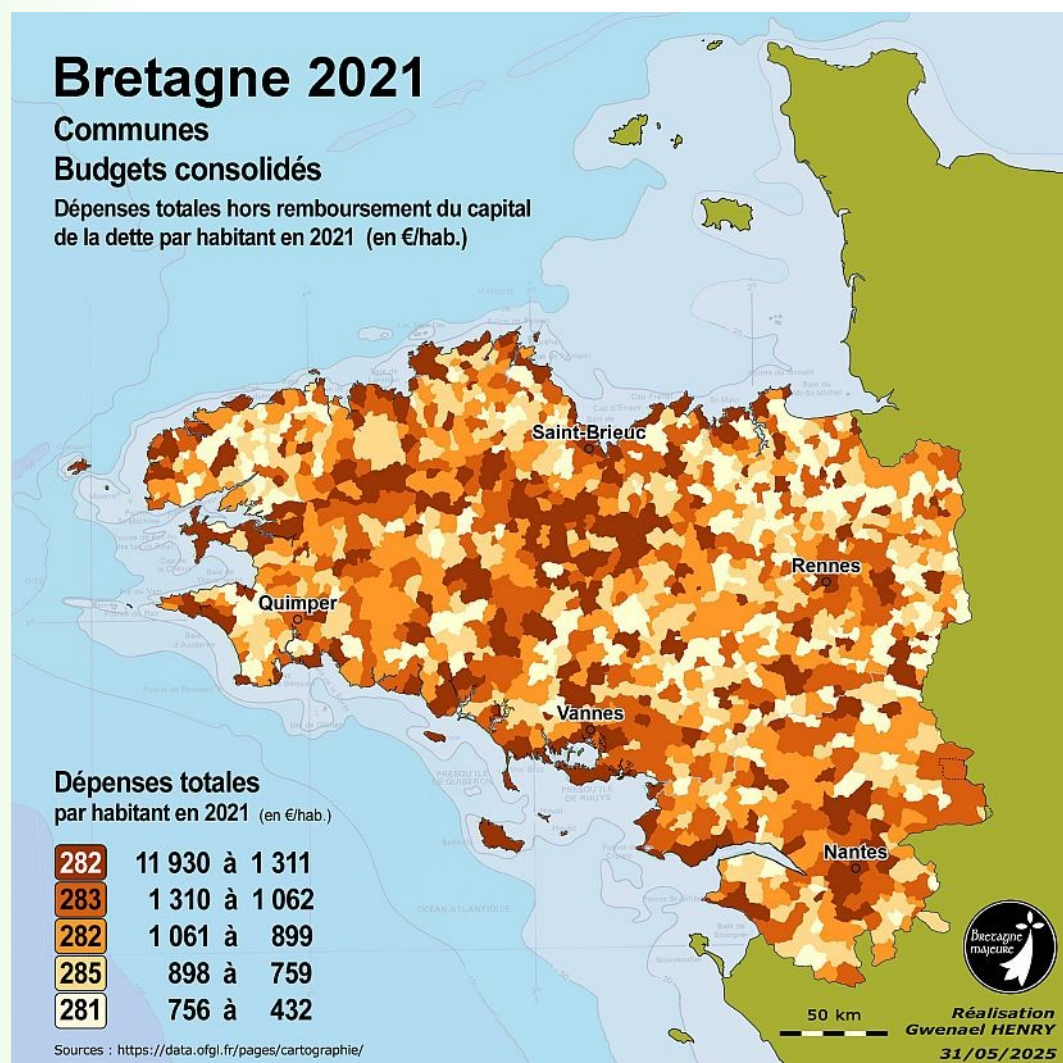
Or ce vieillissement, largement prévisible, n'est pas qu'un enjeu social ou sanitaire. Il interroge directement la capacité des collectivités locales à y faire face, dans un contexte où leurs marges de manœuvre financières sont de plus en plus contraintes. Autrement dit, la question n'est pas seulement ce qui arrive, mais avec quels moyens les territoires devront y répondre.

C - Quand les budgets ne suivent plus

Des territoires vieillissants... et des budgets absents

Face à ces évolutions, la question financière s'impose rapidement. Adapter les services, renforcer l'offre de soins, soutenir la mobilité ou maintenir des équipements de proximité suppose des moyens. Or les collectivités locales, et en particulier les communes, se heurtent à un sous-financement structurel et à une opacité croissante des données budgétaires territorialisées.

Les informations permettant de relier précisément les besoins locaux aux ressources disponibles sont de plus en plus difficiles à mobiliser. Les publications détaillées se raréfient, les périmètres se recomposent et les comparaisons deviennent complexes. Cette situation alimente un débat souvent mal posé : celui d'une prétendue dérive des dépenses locales.





Le problème n'est pourtant pas la dépense en elle-même. Il réside dans l'impossibilité d'adapter la dépense aux réalités locales. **Les règles budgétaires, les transferts de compétences et les mécanismes de financement laissent peu de place à l'ajustement fin, alors même que les besoins varient fortement d'un territoire à l'autre.** Les communes se retrouvent ainsi confrontées à une injonction paradoxale : répondre à des attentes croissantes avec des marges de manœuvre réduites.

Ce décalage prépare le terrain politique du débat à venir. Il ne s'agit pas d'opposer rigueur et solidarité, mais de poser une question simple : comment assumer collectivement les conséquences du vieillissement si les territoires les plus exposés ne disposent ni des moyens financiers ni des leviers institutionnels pour agir efficacement ?

Les budgets locaux constituent dès lors un révélateur essentiel : non seulement de ce que les collectivités peuvent faire, mais aussi de ce qu'elles ne peuvent plus assumer, malgré des besoins en hausse.

Sources :

*Annexe méthodologique et contextuelle
(rappel des sources, périmètre et ordres de grandeur)*

Sources principales :

- Dossier Intrudu Ker (septembre 2025)
- Données de l'**Observatoire des finances et de la gestion publique locales** (OFGL)
- Données fiscales agrégées (APUC / APUL / ASSO)

Téléchargement :

Annexe : https://bretagne-majeure.bzh/pellgargan/stag/11402N_009_Anx-3.pdf

Data : https://bretagne-majeure.bzh/pellgargan/stag/11402N_009_Anx-3.xlsx

D - La commune : premier interlocuteur

Quand la commune devient le dernier lieu du réel

À mesure que les compétences se sont éloignées et que les circuits de décision se sont complexifiés, la commune est devenue le dernier lieu où le réel continue de s'imposer sans filtre. C'est là que les difficultés arrivent, concrètes, quotidiennes, souvent urgentes : une personne âgée qui ne peut plus se déplacer, un service de soins saturé, un logement devenu inadapté, un commerce de proximité qui ferme. Autant de situations qui ne relèvent ni d'un tableau de bord ni d'un schéma stratégique, mais d'une responsabilité immédiate.



Les citoyens ne s'y trompent pas. Face aux fragilités sociales, sanitaires ou territoriales, c'est vers la mairie que l'on se tourne. Le maire, les élus municipaux, les agents communaux restent les premiers interlocuteurs, ceux à qui l'on demande d'agir, d'expliquer, parfois de réparer. Cette centralité du niveau communal ne tient pas à un attachement institutionnel, mais à une évidence démocratique : c'est le seul échelon où la décision et ses effets restent visibles.



Pourtant, ce rôle central s'exerce de plus en plus sans les moyens correspondants. Les attentes se concentrent au niveau communal, tandis que les leviers financiers, normatifs et organisationnels se déplacent ailleurs. Les communes se voient confier la gestion des conséquences — sociales, humaines, politiques — sans disposer de la capacité d'adapter réellement l'action publique aux réalités locales. La responsabilité demeure, la maîtrise s'érode.

Ce décalage alimente une fatigue démocratique profonde. **Les élus locaux se retrouvent en première ligne, sommés de répondre à des problèmes qu'ils ne peuvent plus anticiper ni résoudre pleinement. Les citoyens, de leur côté, peinent à comprendre où se prennent les décisions et à qui imputer les blocages.** Le discours sur la proximité persiste, mais la capacité d'agir à proximité recule.

Ainsi, la commune apparaît moins comme un échelon parmi d'autres que comme un point de tension : celui où s'accumulent les effets d'un système de gouvernance devenu illisible. Plus les politiques publiques se structurent à distance, plus le réel, lui, revient frapper à la porte des mairies. Et plus la démocratie locale risque de se réduire à une mise en responsabilité sans pouvoir d'action effectif.

À l'heure où les grandes politiques publiques se décident loin des habitants, la commune demeure ainsi le principal espace où les effets concrets des choix collectifs se font sentir, et où les attentes citoyennes continuent de s'exprimer. Ce rôle de premier interlocuteur confère aux élus municipaux une responsabilité accrue, mais aussi des marges d'initiative étroitement dépendantes du cadre institutionnel dans lequel ils agissent.

➤ Pour aller plus loin

Commune et ruralité : un point d'appui démocratique

Alors que les décisions publiques s'éloignent de plus en plus des citoyens, la commune demeure le premier lieu où la démocratie reste concrète, visible et directement vécue.

Dans une Bretagne largement rurale, cette réalité constitue non pas un handicap, mais un **potentiel politique souvent sous-estimé**.

📄 Téléchargez l'annexe

« Commune et ruralité : un point d'appui démocratique en Bretagne »

Analyse contextualisée, à partir des travaux d'Yves Lebahy, pour comprendre :

- pourquoi la commune reste un espace démocratique clé,
- en quoi la ruralité bretonne peut devenir un levier face à la métropolisation,
- et comment les élections municipales constituent un décisif pour les territoires.

■ Annexe : https://bretagne-majeure.bzh/pellgargan/stag/11402N_012_Anx-4.pdf

■ Data : https://bretagne-majeure.bzh/pellgargan/stag/11402N_012_Anx-4.xlsx



E - L'intercommunalité en question

EPCI : la recentralisation qui ne dit pas son nom

Or cette responsabilité locale ne s'exerce pas dans un vide institutionnel. Elle s'inscrit dans un système profondément recomposé depuis vingt-cinq ans par la montée en puissance des intercommunalités, la recentralisation de nombreuses décisions et un éloignement progressif du citoyen par rapport aux lieux effectifs de pouvoir.

Présentées comme un outil de coopération et de rationalisation, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont progressivement imposés comme un niveau central de décision, sans jamais assumer pleinement ce rôle sur le plan démocratique. Leur montée en puissance s'est faite au nom de l'efficacité, de la mutualisation et de la cohérence territoriale. Mais cette évolution a eu un effet collatéral majeur : l'éloignement croissant entre la décision publique et le réel vécu.

À mesure que les compétences ont été transférées vers l'intercommunalité, la lisibilité de l'action publique s'est brouillée. **Les responsabilités se sont fragmentées, les arbitrages se sont déplacés et les citoyens ont perdu de vue où se décidaient concrètement les politiques qui les concernent.** Là où la commune incarnait un lieu identifiable de débat et de responsabilité, l'EPCI fonctionne souvent comme une structure technique, gouvernée par des équilibres internes peu perceptibles de l'extérieur.

Ce déplacement n'a pas supprimé les problèmes ; il les a rendus plus abstraits. Les décisions prises à l'échelle intercommunale tendent à homogénéiser des situations pourtant très contrastées. Les réalités locales, notamment dans les territoires vieillissants ou fragilisés, deviennent des variables secondaires face à des logiques d'ensemble : périmètres, compétences, normes, trajectoires financières. Plus la décision s'éloigne, plus le réel devient difficile à saisir.

Dans ce système, la dilution des responsabilités est presque mécanique. Les maires restent les interlocuteurs naturels des habitants, mais une part croissante des leviers leur échappe. L'intercommunalité ne remplace pas la commune : elle s'interpose. Elle absorbe la capacité d'agir sans absorber pleinement la responsabilité politique qui devrait l'accompagner.

Ainsi s'installe une forme de recentralisation silencieuse. Non pas un retour explicite à l'État, mais un empilement de structures où la décision circule sans toujours rencontrer le débat démocratique. À force de chercher l'échelle optimale, on finit par perdre l'échelle du réel.

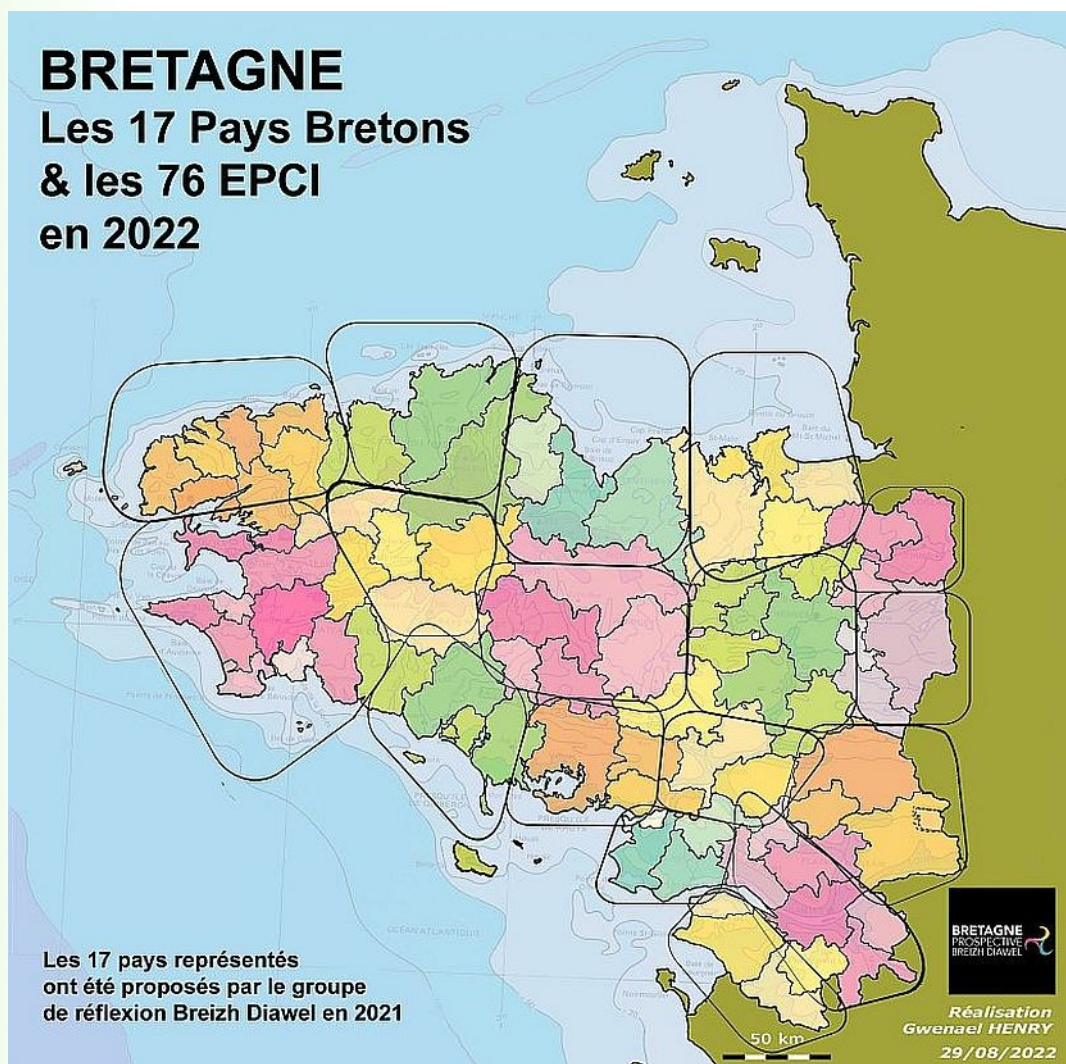
■ Annexe : https://bretagne-majeure.bzh/pellgargan/stag/11402N_013_Anx-5.pdf



Pour autant, ce cadre institutionnel contraint ne signifie ni immobilisme, ni absence de marges d'action. En marge des grands schémas métropolitains et des logiques de concentration, des initiatives locales émergent et expérimentent d'autres manières d'habiter, de coopérer et de produire, souvent à des échelles plus modestes, mais mieux adaptées aux réalités territoriales.

Les Pays n'ont pas dit leur dernier mot

Face aux **EPCI technocratiques**, imposés sans concertation à partir de 2015, par l'administration préfectorale pour reprendre la main sur les velléités d'auto-organisation des élus conférée par la loi Voynet de 1999, les **Pays historiques** ou de constitution plus récente ne feraient plus le poids. Du seul point de vue des "compétences concédées" et des finances mobilisables cela paraît entendu. Mais pourvu que des élus non inféodés clairvoyants et les habitants se mobilisent, le match n'est certainement pas plié



Pour aller plus loin :

https://www.bretagne-prospective.bzh/wordpress/wp-content/uploads/2023/01/Pays_YLM-1.pdf

<https://www.bretagne-prospective.bzh/actualites/quel-avenir-pour-les-pays-de-bretagne/>



F - Des alternatives hors métropolisation

Les idées existent, mais elles sont encore peu diffusées

Ces démarches, encore peu visibles dans le débat public, ne relèvent ni du repli rural ni d'un rejet des villes. Elles interrogent plutôt les limites du modèle de développement fondé sur la métropolisation, et cherchent à réinvestir la vie locale comme espace d'expérimentation sociale, écologique et démocratique.

Face aux effets combinés du vieillissement, de l'éloignement des décisions et de la fatigue démocratique locale, d'autres lectures du territoire existent pourtant. Elles restent marginales dans le débat public, souvent cantonnées aux cercles académiques ou aux marges de la réflexion politique, mais elles proposent un déplacement du regard salutaire : **partir des usages réels, des trajectoires de vie et des capacités locales plutôt que des seules logiques de concentration.**

Ces approches interrogent frontalement le modèle dominant de métropolisation. Elles montrent que l'attractivité n'est pas uniquement affaire de taille ou de densité, mais de qualité des services, de liens sociaux, de mobilité adaptée et de possibilités d'ancrage. Dans une société vieillissante, la question n'est pas seulement de savoir où l'on produit de la croissance, mais où l'on peut vivre dignement, longtemps, sans dépendre d'infrastructures lointaines ou saturées.

La réoccupation des territoires intermédiaires, la valorisation des centralités de proximité ou encore la redéfinition des rapports entre habitat, services et déplacements constituent autant de pistes pour repenser l'action publique. Non comme un retour en arrière ou une opposition stérile entre villes et campagnes, mais comme une adaptation lucide aux transformations démographiques et sociales en cours.

Ces propositions ne forment pas un programme clé en main. **Elles invitent plutôt à sortir d'une vision abstraite et uniformisée de l'aménagement, pour redonner une place centrale aux situations concrètes.** Leur relative invisibilité dans le débat politique témoigne moins de leur faiblesse que de la difficulté persistante à penser autrement que par la concentration et la montée en échelle.

À l'heure où les communes sont sommées d'absorber les effets du vieillissement sans disposer des leviers correspondants, ces pistes rappellent une évidence souvent oubliée : **les territoires ne sont pas des supports neutres de politiques publiques, mais des espaces vécus, porteurs de solutions dès lors qu'on accepte de les regarder autrement.**

■ Annexe : https://bretagne-majeure.bzh/pellgargan/stag/11402N_015_Anx-6.pdf



G - Les municipales à l'épreuve du réel

Ce que la séquence municipale ne pourra plus éviter

Les élections municipales de 2026 s'ouvrent dans un contexte profondément différent de celui des scrutins précédents. Les dynamiques démographiques, le vieillissement accéléré de la population, la contrainte budgétaire durable et la recomposition institutionnelle ont déplacé le centre de gravité de l'action locale. Il ne s'agit plus seulement de proposer des projets, mais de **faire face à des réalités désormais incontournables**.

La première d'entre elles est celle de la **diversité des situations locales**. Les communes bretonnes n'évoluent pas selon une trajectoire homogène. Certaines connaissent une croissance portée par l'arrivée de nouveaux habitants, d'autres voient leur population vieillir rapidement, d'autres encore cumulent stagnation démographique et fragilisation économique. Dans ce contexte, les programmes génériques, les discours d'attractivité indistincts ou les promesses uniformes apparaissent de moins en moins crédibles. Chaque équipe municipale sera confrontée à la nécessité de **parler vrai de sa trajectoire propre**, de ses fragilités comme de ses atouts.

La seconde réalité est celle des **marges de manœuvre limitées**. Les besoins augmentent — en matière de santé de proximité, de mobilités, de logement adapté, de services à la personne — tandis que les ressources financières locales demeurent contraintes. Cette tension oblige à assumer des choix, à hiérarchiser les priorités, parfois à renoncer. Les municipales ne pourront plus éluder la question des moyens réels : non pas pour s'y résigner, mais pour **clarifier ce qui peut être fait localement, ce qui relève de la coopération intercommunale, et ce qui dépend de décisions prises à d'autres niveaux**.

Troisième élément incontournable : le **rapport au cadre institutionnel**. La montée en puissance des intercommunalités a profondément transformé l'exercice du pouvoir local. Si elle a permis des mutualisations utiles, elle a aussi éloigné une partie des décisions du citoyen et réduit la lisibilité démocratique. Les Municipales seront donc aussi un moment de clarification : **quel rôle le maire entend-il jouer dans ce système ?** Quelle place souhaite-t-il redonner à la commune comme espace de débat, d'initiative et de décision ? Quelle articulation rechercher avec l'intercommunalité, sans s'en remettre entièrement à elle ?

Enfin, cette séquence électorale ne pourra plus ignorer l'existence d'**expérimentations locales**, encore marginales mais bien réelles, qui cherchent à répondre autrement aux défis contemporains. Sans constituer des modèles reproductibles tels quels, ces démarches interrogent les formes classiques de l'action publique locale et rappellent que l'innovation territoriale ne se décrète pas uniquement depuis les centres métropolitains. Elles invitent les élus à réfléchir non pas en termes de solutions clés en main, mais de **capacités locales à agir**, à coopérer et à associer les habitants.



Un moment de vérité locale

Les Municipales de 2026 ne pourront plus se contenter de discours généraux : elles obligeront chaque commune à parler vrai de ses moyens, de ses limites et de ses choix.

Les municipales de 2026 apparaissent ainsi moins comme un simple rendez-vous électoral que comme un **moment de vérité locale**. Un moment où il ne sera plus possible d'éviter certaines questions fondamentales : **que peut encore la commune ? Avec quels moyens ? Et au service de quel projet collectif ?**

H - En guise de conclusion

Autonomie ou impuissance locale ?

Au terme de ce parcours, une évidence s'impose : la commune n'est ni toute-puissante, ni marginale. Elle est redevenue un **lieu de confrontation directe entre les réalités vécues et les décisions politiques**. C'est là que se croisent les effets du vieillissement, les contraintes budgétaires, le retrait des services publics et les attentes citoyennes les plus concrètes.

L'impuissance locale n'est pas une fatalité, mais elle progresse chaque fois que les choix ne sont pas faits, que les responsabilités sont diluées ou que la parole publique se réfugie dans des récits généraux sans prise sur le réel.

À l'inverse, l'autonomie ne se décrète pas. Elle ne se confond ni avec l'isolement, ni avec l'illusion d'une autosuffisance totale. **Elle se construit, pas à pas, à partir de marges étroites mais bien réelles** : capacité à dire la vérité sur les moyens disponibles, à coopérer plutôt qu'à subir, à associer les habitants aux arbitrages qui les concernent.

Les Municipales de 2026 ne diront pas tout. Elles ne régleront pas, à elles seules, les déséquilibres structurels qui traversent les territoires bretons. Mais elles poseront une question décisive, commune après commune : **celle du choix entre la gestion résignée des contraintes et l'exploration lucide de ce qui peut encore être décidé localement.**

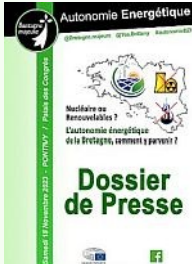
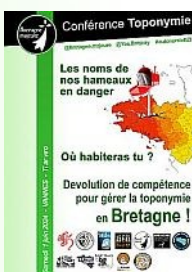
Autonomie ou impuissance locale ?

En 2026, cette question ne se posera donc plus en théorie, mais commune par commune. La réponse n'est ni unique, ni prédéfinie. Elle dépendra moins de modèles importés que de la capacité des territoires à se penser eux-mêmes, à reconnaître leurs limites, et à transformer ces limites en point de départ d'un projet collectif crédible.



I - Nos dernières publications

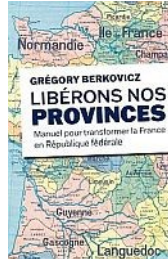
Janvier 2026 - Dossier de contexte — Bretagne Majeure

 Novembre 2023 Transition énergétique Lien vers le document	 Octobre 2025 Budget breton Lien vers le document
 Juin 2024 Toponymie Lien vers le document	 Janvier 2026 Démographie Lien vers le document
 Septembre 2024 Les Bonnets Rouges pour les nuls Lien vers le document	
 Octobre 2024 Santé publique Lien vers le document	
 Septembre 2025 Politiques municipales Lien vers le document	



J – Propositions de lecture

Ces références et lectures complémentaires prolongent la réflexion engagée : elles témoignent d'un mouvement intellectuel et politique de fond, bien au-delà de la seule Bretagne.

	Février 2015 Coordination Yves Lebahy & Gael Briand Éditeur : Skol Vreizh Réunifier la Bretagne ? ISBN 978-2-36758-042-5		Janvier 2025 Grégory Berkovicz Éditions de l'Archipel Libérons nos provinces ! ISBN 978-2-8098-5176-2
	Mai 2018 Yves Lebahy & Jean-Claude Le Ruyet Éditeur : Skol Vreizh Où va la Bretagne ? ISBN 978-2-367-58087-6		Janvier 2025 Jean-Jacques Monnier Éditeur : L'Harmattan Le jacobinisme : Une addiction française, 1815-2025 ISBN 978-2-336-49645-0
	Juin 2020 Yves Lebahy Éditeur : Skol Vreizh Défis pour la Bretagne ISBN 978-2-367-58110-1 lien		Avril 2025 Louis de Crevoisier et Paul-Armand Veillon Edit. de l'observatoire Titre : Repartir du réel ISBN 979-10-329-3398-5
	Juillet 2021 Ouvrage collectif Éditeur : Diawel Edit. Les pays de Bretagne – Racines de notre futur ISBN 979-1-093-53703-0		Mai 2025 Francis Brochet Éditions de l'aube Quand le parisianisme écrase la France ISBN 978-2-8159-6618-4
	Mars 2023 Guillaume Faburel Éditeur : Flammarion Indécence urbaine ISBN 978-2-080-26521-0		



----- La revue de presse

Le Télégramme 30 octobre 2025

Lire en ligne : https://bretagne-majeure.bzh/pennadou/251030_TLG_Tribune_Gwenael-Henry.jpg

4 | Le Télégramme

Jeudi 30 octobre 2025

Tribune

Autonomie : un signal politique passé inaperçu

Gwenael Henry donne son point de vue sur l'architecture administrative de la France à l'heure où le budget est débattu au Parlement.



Gwenael Henry
Président de l'association
Bretagne majeure

● Le 17 octobre, le conseil régional de Bretagne a adopté une délibération contenant à trois reprises le terme autonomie. Ce fait, inhabituel dans une assemblée régionale, n'a donné lieu qu'à peu d'écho médiatique. Il survient pourtant au moment où s'ouvre, au Parlement, une séquence budgétaire majeure. Deux diagnostics publics structurent ce contexte. L'étude Duranthon (2023) établit que 40 années de lois de décentralisation ont réduit le rôle de l' élu local à celui de simple exécutant, privé de marges de manœuvres. Le rapport Ravignon (2024) chiffre à 7,5 milliards d'euros par an le coût de l'enchevêtrement des compétences. Ces deux études objectivent l'inefficacité planifiée et le coût inhérent au centralisme. Le vote breton ne formule pas une singularité mais notifie une conséquence logique : dans un système où la décision reste centrale et la mise en œuvre locale, l'inefficacité n'est pas un accident mais un produit de la structure. C'est pourquoi la question n'est plus celle du « partage » mais de l'architecture. L'existence de modèles opérationnels européens en fournit la démonstration limpide. En Euskadi (Pays basque espagnol, NDLR), les prélèvements, impôts et taxes sont perçus localement, 93 % sont gérés par les institutions régionales et 7 % sont reversés à Madrid sur base conventionnelle quinquennale. La dette publique y est de 4 783 euros par habitant, contre 49 794 euros

par habitant dans l'Hexagone : l'effet d'une chaîne de décision courte, non d'un privilège.

Dans ce cadre, un nouvel acte de décentralisation n'aurait de portée que s'il assume cinq inflexions majeures :

1. Suppression du niveau départemental et transfert des compétences vers les intercommunalités ou les pays (Loi Voynet) et les régions ;
2. Autonomie financière : perception locale, allocation locale, péréquation négociée nationale ;
3. Pouvoir réglementaire local dans le périmètre des compétences dévolues, avec clause d'évaluation ;
4. Réunification de la Bretagne car il s'agit d'une demande démocratique forte ;
5. Dévolution de trois missions de service public : santé, enseignement et culture, sévèrement pénalisées en Bretagne.

Ce préambule n'affaiblit pas l'État, il le concentre sur le régalien au lieu de l'étendre sur des domaines qu'il finance de moins en moins tout en continuant à en prescrire l'architecture administrative.

Car notre grief n'est pas abstrait : c'est un différentiel chiffré et dissimulé. Depuis 2015, les données de dotations ont cessé d'être publiées, et l'on sait pourtant que le mille-feuille coûte déjà près de 560 millions d'euros par an à la Bretagne et que l'État y investit, selon les secteurs (santé, culture, enseignement), de 35 à 120 euros par habitant de moins que la moyenne hexagonale, pour un total de 890 millions d'euros supplémentaires. C'est une pénalité structurelle, non pas un aléa comptable.

Le vote de la Bretagne ne vaut pas proclamation.

Il dit juste que l'alternative à l'ajustement budgétaire permanent n'est pas le contrôle accru mais la confiance organisée. La question n'est plus : faut-il partager le pouvoir ? - mais jusqu'à quand peut-on gérer le pays sans le faire ?

Car il ne s'agit pas que d'une vue de l'esprit, accédez à l'étude à partir du blog de bretagne-majeure.



----- La revue de presse

Ouest France 13 décembre 2025

Lire en ligne : <https://www.ouest-france.fr/economie/impots-fiscalite/entretien-les-chiffres-sont-la-paris-nous-pompe-il-reclame-une-meilleure-redistribution-de-limpot-en-bretagne-85c01a1a-d455-11f0-a0f2-b2a4fbd1e8d9>

Janvier 2026 - Dossier de contexte — Bretagne Majeure



N°228 - Janvier 2026

Lire

Réservé aux abonnés

BRETONS

ouest france

Personnalités Culture Livres Histoire Société Boutique Newsletter ...

Accueil > Économie > Impôts-Fiscalité

ENTRETIEN. « Les chiffres sont là, Paris nous pompe » : il réclame une meilleure redistribution de l'impôt en Bretagne

Président de Bretagne majeure, Gwenael Henry a été le principal artisan du dernier rapport de ce think tank breton, publié en octobre. Au moyen d'une minutieuse collecte de données, celui-ci interroge la redistribution de l'impôt en France, et réclame plus d'équité budgétaire entre l'État et les régions.

Bretons
Recueilli par Fabien PASSARD.
Publié le 13/12/2025 à 11h00

Abonnez-vous

LIRE PLUS TARD

PARTAGER



Gwenael Henry est président de Bretagne majeure, un think tank breton qui milite pour l'autonomie de la Bretagne. | EMMANUEL PAIN / BRETONS

« Une démocratie moderne, pour fonctionner, a besoin de faire payer des impôts, mais il faut donner un sens à l'impôt, que les gens comprennent comment est utilisé leur argent », estime Gwenael Henry, président de Bretagne majeure. Ce think tank breton, qui milite pour une plus grande autonomie de la région, a récemment publié un rapport sur la redistribution des impôts en France. Conclusion : « **C'est objectif, les chiffres sont là, Paris nous pompe** », assène Gwenael Henry. Il répond aux questions de Bretons.

Lire en ligne :

<https://www.facebook.com/bretons.bzh/posts/pfbid0twhn93XvsXfQeYcapjxQt83sFjRp8Ebr6UJZrHw1o7wHMazmedxnrBipaFZdsxzb1>

----- La revue de presse

Le Télégramme 27 décembre 2025

Lire en ligne : <https://www.letelegramme.fr/opinions/tribune-les-municipales-dernier-espace-democratique-6953606.php>

4 | Le Télégramme

Samedi 27 décembre 2025

Tribune

Les municipales, dernier espace démocratique ?

Le géographe Yves Lebahy souligne l'importance de l'échelon communal dans notre démocratie, tout particulièrement en Bretagne.



Photo Emmy Audrain

Yves Lebahy
Professeur agrégé
de géographie,
président de l'association
Géographes de Bretagne

● Les élections municipales sont lancées, cela dans un contexte alarmant. Car la France est plongée dans une crise socio-économique et institutionnelle profonde où le dogme centraliste avoue son inadaptation à relever les défis. Crise aussi dans les communes, tant la fonction de maire use et déçoit les élus, impuissants à gérer à leur niveau les tensions de la société, faute de pouvoirs. Pourtant, cette élection reste d'importance. Car, depuis 25 ans, l'État a progressivement vidé le pouvoir communal de sa substance. De la loi LOADDT (mai 1999) créant les Pays, lieu d'une vie participative, à son inverse, la loi Chevènement (juillet 1999) défendant le concept d'intercommunalité, une vision descendante des pouvoirs a tué toute autonomie et approche citoyenne de la vie locale. La loi Notre de 2015 l'a renforcée, valorisant les métropoles. L'avis du citoyen ne pèse plus face aux technocraties qu'elles génèrent, aux décisions de leurs assemblées élues au suffrage indirect, aux injonctions des préfets. Si de nombreux maires se sentent dépossédés de leurs pouvoirs, les électeurs le sont plus encore. Les citoyens perdent le contrôle de leur destin. Or, selon l'Association des maires de France (AMF), 76 % d'entre eux sont attachés à cette circonscription et 90 % jugent que cette élection détermine davantage leur vote que les scrutins nationaux.

La commune reste donc un lieu fondamental de la vie démocratique.

En Bretagne, cette dérive constitue un contresens majeur. Singularité nationale, sur les 1 415 communes composant la Bretagne, 80 % sont rurales et vivantes, selon l'Insee. Ici, la dispersion de l'habitat n'est pas un archaïsme mais un choix historique de société, d'adaptation aux contraintes du milieu. Pourquoi cet attachement ? Dans la commune, l'action politique se mesure rapidement. Elle suppose, de la part du maire, de son équipe, probité, exemplarité, désintéressement, qualités que l'on ne retrouve pas forcément à d'autres échelons politiques soumis aux enjeux de partis et aux logiques d'appareils. Or la commune permet à une vie démocratique de s'exercer réellement. Loin d'une lecture représentative et directive de la fonction, trop fréquente, elle peut offrir un espace démocratique plus direct par le biais de réunions d'information, de consultations de quartier, de démarches participatives, de concertation, voire de référendums locaux, gages d'une vie démocratique vivante et du respect du citoyen.

Mais, surtout, dans ce contexte de crise profonde de la Nation, d'enjeux environnementaux impératifs, de problèmes criants d'équipements en matière de services publics (écoles, Poste, soins, commerces fondamentaux), nos communes sont appelées à reprendre en main de manière plus autonome leur destin, celui qui répondrait aux besoins essentiels d'une population tels que ceux de se loger, travailler, se nourrir, s'éduquer. Et seul le retour au bien commun, aux solidarités locales, constitue la réponse à ces enjeux, comme l'illustre Bretagne majeure sur son blog. La commune, espace vital, mérite plus de respect, de liberté d'action. C'est cela, vivre en communauté. C'est cela, la démocratie.

- - - - - La revue de presse

Le Télégramme 10 janvier 2026

Lire en ligne : https://bretagne-majeure.bzh/pennadou/260110_TLG_Yves-Lebahy_Invite-du-samedi.jpg

20 | Le Télégramme

Samedi 10 janvier 2026

L'invité du
samedi

YVES LEBAHY, GÉOGRAPHE

« En 40 ans, la loi Littoral a permis d'éviter le pire »

Quel visage aurait la Bretagne si la loi Littoral, promulguée il y a 40 ans, n'avait pas rendu sa bordure côtière inconstructible, hors espaces urbanisés ? Les réponses d'Yves Lebahy, président honoraire de l'Association des géographes de Bretagne (*).

Propos recueillis
par Valérie Cudennec-Riou

À quoi ressemblerait le littoral breton s'il n'y avait pas eu la loi Littoral, selon vous ?

Cette loi a permis à la Bretagne d'échapper aux fronts bâtis qui ont émergé sur le littoral méditerranéen avant 1986. Les pressions urbaines ayant été plus tardives dans notre région, la loi Littoral était là pour s'y opposer et a permis d'éviter le pire.

Quels projets « défigurants » a-t-elle permis d'empêcher sur nos côtes ?

À l'époque, pas moins de cinq projets de marinas devaient voir le jour entre Quiberon (56) et La Baule (44), dont une, immense, autour des marais de Guérande (44). Dans le Morbihan, la Datar (délégation interministérielle à l'aménagement du territoire) prévoyait trois projets équivalents au Crouesty, sur un linéaire de 20 km, de l'embouchure de la Vilaine à la presque île de Rhéys. La loi Littoral est arrivée à temps pour empêcher d'immenses ensembles touristiques de voir le jour. Cela s'est fait au profit d'un habitat individuel plus diffus, sans empêcher la création de ports de plaisance, comme celui de Port-La-Forêt, à La Forêt-Fouesnant (29), ni la transformation de vieux ports de pêche en ports de tourisme, comme à Lesconil (29).

Première, en France, à protéger le patrimoine naturel en régulant drastiquement l'artificialisation des sols, la loi Littoral a souvent été accusée, par son intransigence, de figer les territoires et d'obliger les jeunes à partir. Quel regard portez-vous sur la question ?

Nombre de pays européens nous envient cette loi dont plusieurs textes (lois SRU, Grenelle 1, Grenelle 2, Alur, NOTRe, Elan, Zan) ont, depuis, assoupli la rigidité en apportant une vision plus moderne, moins « terrienne » de la gestion littorale. Les réactions épidémiques de certains élus à son encounter soulignent, à mes yeux, leur absence de vision, au bénéfice d'une logique spéculative,

foncière et immobilière, qui menace la cohérence de vie de nos sociétés littorales.

Que voulez-vous dire ?

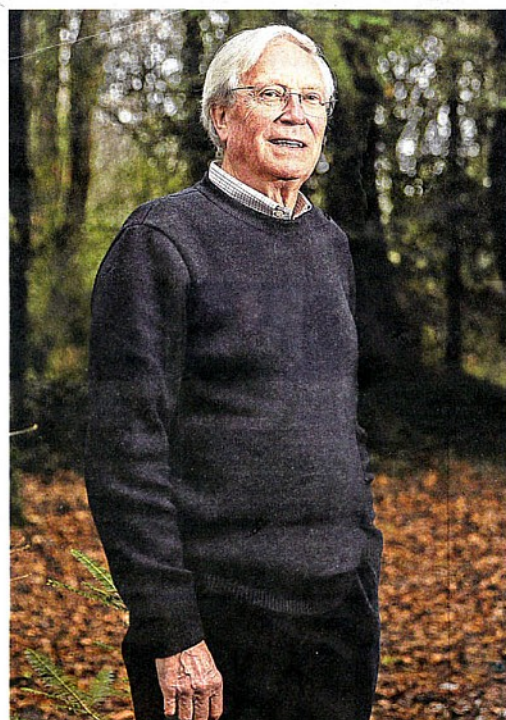
La pagaille générée sur les routes par l'épisode neige-verglas du début de la semaine illustre les contradictions majeures d'aménagement de nos territoires. D'un côté, la spéculation sur le littoral se fait au profit d'une population plutôt âgée et aisée. De l'autre, des dizaines de milliers d'actifs contraints de se loger ailleurs doivent parcourir 40, 50 km pour aller travailler. Ces densifications autour de villes qui ne cessent de grossir et les migrations quotidiennes qu'elles entraînent sont une ineptie aux plans humain, économique et environnemental. Et ce n'est pas sans conséquences pour le milieu.

Lesquelles ?

C'est l'un des points litigieux de la loi Littoral. La « capacité d'accueil » des communes n'est considérée que par rapport aux services et équipements dont elles disposent. Une définition insuffisante car elle ne tient pas compte de la capacité physiologique du milieu à porter une population - gestion du traitement des eaux usées, par exemple. L'équilibre des mers bordières est déjà en péril. Le zooplancton se raréfie. Les Dinoflagellés, liés à la concentration humaine sur les littoraux, prolifèrent. Et on s'étonne qu'il n'y ait plus ni poissons, ni coquillages ? Mais tout est lié !

Ce n'est pas l'unique « flou » de la loi Littoral, souvent contournée, et objet de nombreux contentieux. Quelles sont ses failles ?

L'interdiction, hors espaces urbanisés, de bâtir à moins de 100 mètres de la limite haute du rivage, n'est pas toujours respectée. Et les concepts de « village », de « hameau », de « dent creuse », font l'objet d'interprétations litigieuses. La loi est la même pour tous. Sauf qu'en Bretagne, on distingue le village, centre de la commune, doté de services publics et d'un lieu de culte, du hameau, qui



Le géographe Yves Lebahy défend un urbanisme plus soucieux de la préservation des ressources maritimes bordières et de l'équilibre social et économique des territoires. Photo Vincent Le Guern

est à l'écart. Alors que dans le sud du pays, tout hameau est considéré comme village.

En confiant aux maires la charge d'identifier les villages et les dents creuses pouvant déroger à la « continuité d'urbanisation » et être comblées, la loi Élan de novembre 2018 a-t-elle été un mieux ou un pire, selon vous ?

Sur ce plan, je dirai que c'est un pire. Quand les permis de construire étaient délivrés par les services départementaux de l'équipement, il y avait une régulation neutre, à l'écart des enjeux économiques et des pressions spéculatives.

La loi Littoral joue-t-elle pleinement son rôle ?

La loi n'est pas parfaite, elle n'a pas totalement évité la pression foncière mais elle n'est qu'urbanistique et fait ce qu'elle peut. Pour moi, ce n'est plus une question de loi mais de responsabilité, d'éducation aux enjeux de gestion intégrée du littoral, définis en 2006 par la Région. Chaque élu devrait bâtir un projet de vie cohérent. Maintenir une mixité générationnelle, sociale et d'activités sur son territoire. Sinon, on n'a plus que des espaces littoraux voués aux résidences secondaires, inoccupées neuf

mois sur douze. Si la Bretagne attire autant, c'est parce qu'elle est mieux préservée que d'autres régions et qu'elle a toute cette vie primaire sur son sol. Un littoral qui ne serait que touristique, sans pêche ni agriculture, serait bien triste avec ses volets clos, trois quarts de l'année.

Le littoral breton, demain, sera-t-il le même qu'aujourd'hui ?

Tout milieu évolue, et l'érosion côtière donne raison à la loi Littoral. J'ai connu des vasières, à Gâvres (56), comblées dans les années 60-70, urbanisées, puis envahies par la mer dans les années 2000. Voyez aussi l'île-Tudy (29). Grâce à la loi Littoral et au décret de 2004, l'urbanisation a, certes, été moins brutale en Bretagne que sur d'autres littoraux. On a été préservé. Dire qu'on va l'être dans les décennies à venir, j'en suis moins sûr. La Bretagne attire du monde. Le risque est grand de voir céder aux pressions spéculatives et de tuer la poule aux œufs d'or.

** Spécialiste de l'aménagement maritime et littoral, Yves Lebahy est notamment coauteur, en 2007, avec Ronan Le Dézéir, du livre « Le littoral agressé : pour une politique volontariste de l'aménagement en Bretagne ».*



----- La revue de presse

Le Télégramme 5 février 2026

Lire en ligne : <https://www.letelegramme.fr/opinions/tribune-budget-breton-qui-coupe-vraiment-6977784.php>

4 | Le Télégramme

Jeudi 5 février 2026

Tribune

Budget breton : qui coupe vraiment ?

Gwenaël Henry, de l'association Bretagne majeure, revient sur les contraintes budgétaires qui s'imposent à la Région Bretagne.



Photo collection personnelle Gwenaël Henry

Gwenaël Henry
Président de l'association
Bretagne majeure

● Les 11, 12 et 13 février, le conseil régional de Bretagne votera son budget 2026. Dans la presse, le récit s'installe déjà : la Région va couper, certains secteurs vont perdre, les débats seront « houleux ». Tout cela est vrai. Mais ce récit est incomplet. Et, à force d'incomplétude, il occulte le point capital. Car la première question n'est pas : qui sera perdant en Bretagne ? La première question est : pourquoi la Bretagne doit-elle couper ? Et ensuite : qui crée la contrainte ? Sur ce point, le président de Région le dit explicitement : la Bretagne doit contribuer à hauteur de 40 millions d'euros au « redressement des comptes publics » demandé par l'État — pour la deuxième année consécutive. Et, pour tenir malgré tout ses politiques, elle devra recourir massivement à l'emprunt, à hauteur de 544 millions d'euros. Autrement dit : l'État ponctionne, la Région emprunte. Dans le même temps, le débat public se déporte vers un sujet périphérique : la taxe transports régionale (versement mobilité), qui doit rapporter environ 29 millions d'euros. Le Medef s'y oppose, en expliquant qu'une économie de 1,8 % suffirait sur un budget de deux milliards. Mais c'est se tromper de cible : le problème n'est pas d'abord la taxe, c'est la centralisation excessive.

Depuis quarante ans, les lois dites de « décentralisation » ont surtout organisé un système où l'État décide et où les collectivités exécutent, avec peu de marges, peu de leviers fiscaux et une responsabilité politique croissante sans autonomie réelle. L'étude d'Arnaud Duranthon (2023) le documente : l'élu local est devenu un gestionnaire sous contraintes. Le rapport Ravignon (2024) ajoute un autre élément essentiel : l'enchevêtrement des compétences et le mille-feuille administratif ont un coût annuel massif, structurel et durable (de 560 millions d'euros pour la Bretagne). Ce coût n'est pas un accident : il est le produit du modèle centralisé, complexe et inefficace. Et c'est ici que le débat devient breton : la Bretagne subit, depuis des années, un différentiel d'investissement public (890 millions d'euros par an) dans plusieurs missions essentielles (santé, culture, enseignement), alors même que sa contribution à l'effort national ne diminue pas. Les Bretons financent l'État mais les moyens affectés aux politiques publiques, qui devraient être garantis partout, sont restitués ici au rabais. On peut discuter des priorités régionales. Il est légitime de débattre des lycées privés, de l'enseignement supérieur, de la formation, des canaux, des agences ou des partenaires. Mais ces arbitrages ne doivent pas masquer l'essentiel : les collectivités ne peuvent pas porter indéfiniment la contradiction entre injonctions nationales et ressources insuffisantes. Oui, la Bretagne doit continuer de s'équiper. Mais si nous voulons éviter que chaque budget ne devienne une séance d'austérité locale, alors il faut enfin poser la question que tout le monde contourne : jusqu'à quand pourra-t-on gérer le pays sans le faire avec ses territoires, notamment avec la Bretagne et ses élus ?